

Compte rendu de la séance de la commission de
la recherche du 8 juillet 2021

**Commission de la recherche du conseil académique
du 16 septembre 2021
Délibération 2021/09/CR-034**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-5, L712-6-1-II ;

Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier et notamment l'article 38 ;

Après en avoir délibéré, les membres de la commission de la recherche approuvent le compte rendu de la séance du 8 juillet 2021.

Toulouse, le 27 septembre 2021

Le Président,

Jean-Marc BROTO



Nombre de membres : 40
Nombre de membres présents ou représentés : 21

Nombre de voix favorables : 21
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstention : 0
Ne prend pas part au vote : 0

Approuvé le 16 septembre 2021

COMMISSION DE LA RECHERCHE

Compte rendu synthétique de la séance en visioconférence du 8 juillet 2021

Etaient présent.e.s :

MMES Monica Alaez-Galan, Isabelle Arthus, Isabelle Berry, Valérie Chavagnac, Karine Groenen Serrano, Marie-Pierre Gratacap, Joséphine Leflaive, Anne-Laure Gatignon, Christine Barrot-Lattes, Cécile Vignolles.

MM. Thomas Carle, Matthieu Chavent, Nicolas Destainville, Fabrice Dumas, Michel Fournié, Jean-Pierre Jessel, David Labat, Anthony Lemarié, Manoel Manghi, Adnen Mlayah, Christophe Mingotaud, Nicolas Renon, Jean-Emmanuel Sarry, Bruno Segui, Cédric Trupin.

Etaient représenté.e.s :

Tamara Azaiez-Bontemps est représentée par Nicolas Destainville, Christine Barrot par Michel Fournié, Caroline Conte par David Labat, Pierre Payoux par Christophe Mingotaud, Nicolas Renon par Fabrice Dumas.

Assistaient à la séance :

M. Patrice Bacchin, représentant le directeur de la FSI ; M. Jean-Philippe Gastellu-Etchegorry, représentant le directeur de l'IUT A ; M. Christophe Laurent, responsable du directoire SdM, Cécile Vignolles représentant le CNES.

Etait excusée :

Isabelle Nottaris.

ORDRE DU JOUR

Informations générales

Point 1 : Approbation du compte rendu de la séance de la commission de la recherche du 10 juin 2021

Point 2 : Demande de soutien financier pour le concours iGEM 2021 (1000€/2000€)

Point 3 : Répartition des contrats doctoraux UT3 pour la rentrée 2021

Point 4 : Désignation des lauréats de l'appel d'offres maladies orphelines (vote sur les 3 projets présélectionnés lors de la commission de la recherche du 10 juin 2021)

Point 5 : Mise en conformité de la cellule opérationnelle de la commission de la recherche

Point 6 : Cadrage du groupe de travail sur les modalités de caractérisation des fédérations et des plateformes technologiques et d'expertises

Point 7 : Modèle commun règlement intérieur des laboratoires (point reporté)

Point 8 : Présentation du calendrier 2021-2022 des séances de la commission de la recherche

Informations générales

□ **J.-P. Jessel** revient sur le contrôle sur place et sur pièces de la cour des comptes.

La cour des comptes visite tous les 4 à 5 ans les établissements, il s'agit aujourd'hui de faire le bilan de la période 2016 à 2020.

Le contrôle se déroule en deux temps et concerne deux volets, l'un juridictionnel (financier) et l'autre organisationnel.

Une première phase est consacrée à l'inspection sur pièces qui donne lieu à une demande d'explications par le biais de questions écrites.

Une deuxième phase est consacrée à une visite sur site avec des interviews de l'équipe politique et des responsables des différents directions et services centraux de l'université pour répondre aux questions.

Les réponses écrites aux questions seront transmises par la suite.

A. Mlayah demande si les questions de la cour des comptes sont consultables.

J.-P. Jessel répond que seul le rapport final sera transmis. Une communication sera alors faite auprès des instances de l'université.

□ **J.-P. Jessel** évoque la mise en œuvre des chaires de professeurs juniors.

Rappel du texte :

L'article 4 de la loi de programmation de la recherche 2020 – 1674 du 24 décembre 2020 pour les années 2021 à 2030 crée une nouvelle voie de pré-titularisation conditionnelle équivalente aux "tenure tracks" : la chaire de professeur junior, qui vient en complément des voies de recrutement existantes et en plus des postes ouverts pour les chargés de recherche et les maîtres de conférences.

Cette nouvelle voie de recrutement permettra de recruter de jeunes scientifiques sur un contrat de droit public doté d'un environnement financier et permettant d'accéder, à l'issue d'une période maximale de 6 ans, à une titularisation dans un corps de professeur d'université ou de directeur de recherche. La durée du contrat ne peut être inférieure à trois ans et ne peut être supérieure à six ans.

Les établissements peuvent choisir d'utiliser, ou non, ce nouveau dispositif, dans la limite de :

- 20 % des recrutements autorisés dans le corps de directeur de recherche.
- 15 % des recrutements autorisés dans le corps de professeur d'université.
- 25 % lorsque le nombre de recrutements autorisés dans le corps concerné est strictement inférieur à cinq.

Le financement estimé pour chaque chaire de professeur junior est de 200 000 euros en moyenne sur trois ans.

300 chaires de professeur junior seront ouvertes chaque année en complément des recrutements de chargés de recherche et de maîtres de conférences, au terme de la programmation.

La procédure :

- Appel public à candidatures
- Sélection par une commission de recrutement constituée de personnes de rang égal à celui de l'emploi à pourvoir et composée, pour moitié au moins, d'enseignants-chercheurs et de personnels assimilés ou de chercheurs extérieurs à l'établissement dont au moins une personne de nationalité étrangère exerçant ses activités professionnelles à l'étranger.
- Au terme de son contrat, une commission de titularisation entend le candidat au cours d'une audition et apprécie sa valeur scientifique ainsi que son aptitude à exercer les missions.

Pour les directeurs de recherche la titularisation se fera par décision du chef d'établissement après avis de la commission de titularisation.

Pour les professeurs d'université la titularisation se fera par décret du Président de la République, sur proposition du chef d'établissement, après avis de la commission de titularisation.

F. Dumas revient sur le recrutement concernant un candidat potentiel dans son laboratoire (IPBS). Il précise que la DAS de l'INSB a confirmé que le CNRS ne convertira aucun poste en biologie et laissera l'université absorber la masse salariale avec un recrutement sous la forme d'un concours classique. Fabrice Dumas revient également sur une discussion en cellule opérationnelle concernant la titularisation des professeurs des universités sous la forme de concours réservé (seuls les candidats concernés seraient auditionnés). Est-ce que cette forme de concours réservé sera retenue pour la titularisation des CPJ ?

J.-P. Jessel rappelle que le recrutement fait l'objet d'une présélection sous réserve de l'engagement de l'établissement à titulariser le candidat à la fin de son contrat. Si le candidat n'est pas titularisé à l'issue du contrat, J.P. Jessel s'appuie sur des informations présentées par l'équipe présidentielle en concertation avec l'équipe recherche, pour affirmer que l'emploi et la masse salariale sont conservés par l'établissement avec un effet mémoire.

F. Dumas demande si le fait pour un candidat d'être retenu sur ces chaires est bloquant pour postuler sur un autre poste dans un autre programme.

J.-P. Jessel constate que certains points sont encore flous. Le ministère demande dans un premier temps aux établissements une remontée des projets pour le 23 juillet avec des profils de candidats associés et un appariement recherche/enseignement. Une fois que la liste des projets retenus par le ministère aura été transmise, l'organisation des sélections des candidats sera mieux précisée.

T. Carle se souvient avoir voté en conseil académique (CAc) que l'établissement ne devait pas recourir à ce type de recrutement.

J.-P. Jessel souligne que l'établissement est libre d'ouvrir des postes si les projets proposés sont retenus par le ministère. Il rappelle que la volumétrie est liée au nombre de chaires potentiellement ouvrables sur les postes de professeurs des universités ouverts sur la campagne de postes UT3. Le décret n'est pas encore publié, la première étape consiste à proposer des projets. Par la suite, le nombre de postes adossés aux projets sera décidé. Il reconnaît que le dispositif peut entrer en concurrence avec la situation des maîtres de conférences de l'établissement qui ont obtenu l'HDR et attendent une promotion.

N. Destainville regrette qu'il n'y ait pas de débat au sein de l'UT3. L'équipe présidentielle décide sans consultation. Il souhaite qu'un débat s'instaure au sein de la commission de la recherche, du conseil académique et du conseil d'administration. Il constate que l'établissement remonte des thématiques et décide d'aller vers ce type de recrutement malgré la décision contraire du CAc. Il rappelle qu'une circulaire très précise a été communiquée sans que le décret ne soit paru ce qui signifie que le ministère souhaite avancer vite avant les prochaines élections présidentielles. Il constate que l'université se dirige vers un recrutement identique à celui des facultés de médecine : on repère une personne pour une potentielle titularisation au bout de 6 ans sans concours. Par conséquent, on détruit le principe du concours égalitaire qui offre une chance de réussite à tous. Il ne souhaite pas que l'UT3 s'associe à ce type de recrutement qui va à l'encontre du principe fondateur du recrutement à l'université : le concours ouvert à tous.

J.-P. Jessel remarque que les chaires permettront d'obtenir 2 à 3 postes ce qui n'est pas négligeable au vu de la pénurie de postes que connaît l'université.

N. Destainville revient sur la lecture de la circulaire et constate que seule la moitié de la masse salariale du poste sera financée par le ministère. Il craint que sous couvert d'expérimental, les recrutements sans concours deviennent la norme.

B. Segui observe que le recrutement sous forme de chaire est une possibilité intéressante pour des post-docs de valeur au profil recherche robuste, mais qui n'arrivent pas à intégrer l'université ou bien les organismes de recherche comme l'Inserm ou le CNRS. Il ajoute qu'il n'est pas contre ces recrutements qui offrent des possibilités intéressantes. Il estime qu'il faut voir le texte final avant de rejeter en bloc une proposition intéressante sur le papier. Il termine en soulignant que l'identification des thématiques avant le 23 juillet doit porter sur la valence recherche et devrait aussi être en adéquation avec les besoins en

enseignements. En période de pénurie il faut prioriser des profils thématiques qui apportent une plus-value du point de vue enseignement.

J.-P. Jessel signale que le calendrier est serré, cependant un dialogue est prévu entre les directoires et les départements d'enseignement pour une remontée concertée des aspects recherche et enseignement.

B. Segui précise qu'il a cru comprendre qu'il fallait identifier des candidats seniors post-docs.

J.-P. Jessel acquiesce, il faut un vivier de candidats qui correspondent aux projets (avec un profil recherche et un profil enseignement).

F. Dumas ajoute que le directoire BABS a demandé une remontée des profils pour le 9 juillet suivie d'une discussion en directoire le 12 juillet.

C. Laurent indique qu'une réunion du directoire SdM est organisée le 9 juillet. La remontée d'une thématique recherche est demandée à chaque laboratoire avec un post doc senior adossé au projet. Lors de la réunion du 9 juillet le tri des thématiques sera effectué. Il ne sera pas remonté autant de thématique que de laboratoire.

J.-P. Jessel précise qu'il est délicat de ne rien remonter. À l'inverse un trop grand nombre de propositions risque de ne pas être crédible.

B. Segui demande si une partie de la masse salariale sera payée sur le budget de l'UT3 et donc aura un impact sur le budget des composantes.

J.-P. Jessel ne sait pas.

B. Segui souhaite connaître le nombre d'heures d'enseignement qui devra être effectué par ces chaires.

J.-P. Jessel informe que le candidat retenu effectuera 64 heures équivalent TD.

D. Labat s'associe aux réserves sur ces postes chaires même s'il reconnaît la valeur recherche de ces postes. Il pense aux dossiers de grande qualité en enseignement et en recherche des collègues très investis en attente de promotion. Il ajoute que ce type de recrutement est compliqué pour l'ambiance dans les laboratoires. Dans son laboratoire deux profils vont remonter. Les chaires seront en balance avec des collègues qui effectuent 192 heures d'enseignement. Leur arrivée au sein des équipes pédagogiques dans les laboratoires l'inquiète.

N. Destainville rejoint l'analyse de David Labat, il pense que le signal envoyé sur l'enseignement à l'université est détestable. Est-ce que cela signifie que si l'on enseigne moins on produit une recherche de meilleure qualité ?

C. Mingotaud ajoute que le mode de recrutement avec des chaires existaient dans le passé. Un bilan sur l'effet de ces recrutements a été fait. Il souhaite le connaître.

J.-P. Jessel constate que la raison de l'arrêt des recrutements sous forme de chaires n'a pas été précisée suite au bilan effectué. Cependant, le ministère demande aux universités d'accueillir de plus en plus d'étudiants, par conséquent des postes sont nécessaires.

B. Segui avoue que c'est rude pour les maîtres de conférences qui méritent une promotion. La cohabitation avec des post-docs chaires dans les équipes risque de susciter des jalousies. Une solution pourrait être de sanctuariser une partie de la masse salariale pour des promotions.

J.-P. Jessel précise que l'on n'a pas de notion de volume pour les promotions.

K. Groenen-Serrano propose de réfléchir à la rédaction d'une lettre ouverte pour faire part de leur inquiétude vis-à-vis de ces chaires. Elle s'inquiète pour les collègues investis qui attendent une promotion. Elle suggère de mobiliser les directoires.

C. Laurent demande s'il existe un lien financier concernant les volumes de masse salariale entre les chaires et le processus de repyramidage. Le repyramidage permet de promouvoir les maîtres de conférences en professeurs des universités.

J.-P. Jessel n'en sait pas davantage.

J.-P. Jessel fait un retour sur la réunion des directeurs d'unités du 24 juin dernier.

Il rappelle l'ordre du jour :

- Conventonnement de site
- PIA 4 volet scientifique et volet structurel
- Présentation de la fondation Catalyses et du dispositif du mécénat de compétences

- Présentation du catalyseur et notamment de la formation conduite de projet et entrepreneuriat pour les personnels des laboratoires
- L'offre de service du SCD
- Règlement intérieur des laboratoires
- Loi de programmation de la recherche (LPR)

Point 1 - Approbation du compte rendu de la commission de la recherche du 10 juin 2021

J.-P. Jessel soumet au vote le compte-rendu de la séance du 10 juin 2021.

Les conseillers approuvent le compte rendu de la commission de la recherche du 10 juin 2021, par 24 voix pour.

Point 2 – Demande soutien financier pour le concours iGEM 2021 (1000 €/2000 €)

Maxence Holtz et **Camille Pin** représentent l'équipe iGEM Toulouse INSA-UPS 2021. iGEM (International Genetically Engineered Machine) est un challenge proposé aux étudiants qui a pris une ampleur internationale. En 2019, 353 équipes y ont participé, c'est une vitrine de l'excellence de la recherche au niveau étudiant.

Les étudiants présentent le projet ELIXIO au concours iGEM 2021 sur les fleurs muettes dont il est impossible d'extraire la fragrance. Ils souhaitent obtenir le soutien financier de la commission de la recherche.

Le diaporama peut être consulté via le lien : https://intranet.ups-tlse.fr/medias/fichier/presentation-igem-toulouse-2021_1627029812145-pptx

K. Groenen-Serrano aimerait connaître les engagements financiers des autres établissements.

Maxence Holtz répond que les sources de financement proviennent de l'INSA (4000 €), Toulouse Biology Institute (7000 €) et CBI (1000€). Le budget général est estimé à 40 000 € ce qui permet de financer l'intégralité du projet.

K. Groenen-Serrano demande si d'autres financements proviennent de la Région ou sous forme de mécénat.

Maxence Holtz précise que la Société Robertet qui conçoit, fabrique et commercialise des produits aromatiques est leur principale source de soutien financier.

Ambre Jousselein, encadrante iGEM pour l'université et enseignante en microbiologie, souligne l'investissement et le courage des étudiants. Ils participent au concours sur leur temps hors étude. Elle ajoute que la combinaison UT3 - INSA est très productive.

J.-P. Jessel voudrait savoir si le projet sera valorisé auprès d'industriels.

Maxence Holtz confirme que l'approche intéresse les industriels, notamment la Société Robertet qui souhaite poursuivre une collaboration sur les biotechnologies. Cela se fera sous la forme de thèses Cifre ou des stages de fin d'études.

J.-P. Jessel remercie les étudiants pour leur présentation et leur souhaite beaucoup de succès pour la suite. Le montant du soutien financier de la commission de la recherche leur sera communiqué prochainement.

J.-P. Jessel soumet au vote des conseillers un soutien financier de 2500 euros pour le concours iGEM 2021. Les conseillers approuvent par 26 voix pour.

Point 3 – Répartition des contrats doctoraux UT3 pour la rentrée 2021

J.-P. Jessel reprend le tableau présenté en séance sur la répartition des 121 contrats doctoraux financés par l'université Toulouse III-Paul Sabatier pour la rentrée 2021 : https://intranet.ups-tlse.fr/medias/fichier/repartition-des-cdu-pour-la-rentree-2021_1627033396906-xlsx

A. Mlayah constate que pour l'école doctorale SDM l'EUR NanoX n'a pas de bourse fléchée en 2020 ni en 2021. Il souhaite savoir pourquoi.

J.-P. Jessel explique que la répartition des contrats doctoraux UT3 n'entre pas dans le même cadre de financement des EUR que lors de la vague précédente. L'établissement s'est engagé à soutenir les EUR qui n'avaient pas de financement direct de la part de l'ANR.

B. Segui ajoute un point important, les enveloppes budgétaires attribuées lors de la 2^e vague de financement sont moins importantes que ce qui avait été attribué à NanoX. L'établissement s'était engagé à soutenir les EUR en 2019. Pour l'EUR CARE par exemple, deux CDU seront financés par an sur toute la durée de l'EUR.

C. Vignolles indique que le CNES cofinance des bourses de thèse. Elle veut savoir pourquoi l'ED AA (l'école doctorale Aéronautique, Astronautique) n'obtient aucune bourse.

J.-P. Jessel : Aéronautique, Astronautique est une école doctorale particulière car interdisciplinaire et transverse. Jusqu'à présent les établissements donnaient un support sur des sujets transverses. Or cette année, le ministère n'a pas renouvelé l'accréditation de l'école doctorale. Cependant après une mobilisation du site, il a accordé une année de sursis à AA. L'ISAE-SUPAERO et l'ENAC ont apporté leur soutien. L'an prochain sera proposé soit un arrêt soit une reconversion sous une autre forme. En effet, le ministère encourage les sujets pluridisciplinaires entre les différentes écoles doctorales. Les étudiants inscrits dans cette école doctorale seront répartis sur les écoles doctorales concernées par leurs thématiques de recherche pluridisciplinaires.

C. Laurent déplore que le ministère n'ait pas soutenu cette école doctorale. Sa vision interdisciplinaire permettait de faire vivre des sujets qui n'avaient pas été acceptés par les écoles doctorales SDM, MEGEP ou GEETS. Elle permettait également aux équipes des différents laboratoires, aux écoles d'ingénieurs et aux écoles doctorales de travailler ensemble.

J.-P. Jessel précise qu'il n'y avait pas d'encadrants avec HDR inscrits dans l'école doctorale ce qui a faussé l'interprétation des données. Il faudra poursuivre l'encadrement doctoral autrement et dans un autre cadre.

Concernant la répartition de la dotation récurrente à chaque école doctorale, il rappelle que les critères pris en compte dans la clé de répartition du site sont :

- Nombre de thèses soutenues
- Nombre de HDR actifs
- Nombre de HDR dans l'école doctorale

Les données extraites d'ADUM avaient au préalable été mises à jour afin de permettre des simulations. Une discussion est en cours avec ses homologues des établissements du site afin de déterminer de nouveaux critères pertinents. Des données extraites des rapports de la dernière évaluation Hcéres viendront par la suite affiner ces critères.

C. Vignolles constate que pour encadrer une thèse il faut l'HDR, pour obtenir l'HDR il faut avoir co-encadré une thèse. Le ministère va devenir plus strict sur l'encadrement des thèses. Elle souhaite plus d'informations sur les modalités d'encadrement des thèses.

J.-P. Jessel reconnaît qu'il est difficile de s'accorder sur l'interprétation des textes. Dans les textes, on ne parle plus d'encadrement mais de directeur et de co-directeur de thèse, les deux personnes doivent avoir l'HDR. Toutefois, on peut trouver la combinaison avec une des deux personnes sans HDR. On peut également accompagner le travail d'un doctorant au sein d'une équipe pour déposer une demande d'HDR sans être directeur ou co-directeur. Les écoles doctorales n'ont pas toutes le même avis. La discussion est toujours en cours dans les établissements.

D. Labat rappelle que les concours pour l'attribution des contrats doctoraux ont eu lieu au sein des écoles doctorales. Il demande si les chiffres présentés correspondent aux résultats des concours.

J.-P. Jessel signale que la répartition proposée est une version minimale ; il reste 3 ou 4 bourses à attribuer. Pour l'instant, les établissements ne convergent pas pour compléter cette répartition.

D. Labat demande si cette nouvelle clé de répartition a engendré de gros changements dans le fléchage des contrats doctoraux. Il aimerait savoir si des rattrapages sont envisagés pour les écoles doctorales désavantagées ces 3 dernières années à cause de l'absence de mise à jour de la clé de répartition.

J.-P. Jessel confirme que des différences sont apparues. Les ajustements ont été effectués pour amoindrir les impacts et les évolutions. Il reste à discuter avec les écoles doctorales pour expliquer l'impact de cette mise à jour. Les écoles doctorales souhaitent être informées de la répartition beaucoup

plus tôt à l'avenir. À la rentrée 2021 - 2022 elles seront contactées pour une information sur la nouvelle clé de répartition et pour engager un dialogue sur les critères.

C. Laurent exprime une position ferme sur l'encadrement. Le plus important est la direction de thèse. Il n'est pas possible d'encadrer une thèse à plusieurs. Il faut un directeur et un co-directeur.

J.-P. Jessel ajoute que l'interprétation du terme « co » provoque des débats sur la mise en place des directions de thèses.

C. Laurent rappelle que dans le texte il est question d'un directeur et d'un co-directeur, ça ne se discute pas.

J.-P. Jessel soumet au vote des conseillers la répartition des 121 contrats doctoraux financés par l'université Toulouse III-Paul Sabatier pour la rentrée 2021 selon le tableau présenté en séance. La répartition de la dotation récurrente à chaque école doctorale est définie selon les critères suivants : nombre de thèses soutenues, nombre de HDR actifs, nombre de HDR dans l'école doctorale.

Les conseillers approuvent par 23 voix pour et 2 abstentions.

Point 4 – Désignation des lauréats de l'appel d'offres maladies orphelines (vote sur les 3 projets présélectionnés lors de la commission de la recherche du 10 juin 2021)

J.-P. Jessel rappelle les 3 projets retenus et les montants proposés lors de la séance de la commission de la recherche du 10 juin 2021 :

NINOSS	25 317,80 euros
MAP –NAI	13 300 euros
MARFISH	25 300 euros

J.-P. Jessel soumet au vote des conseillers le financement des 3 projets sélectionnés pour l'appel d'offres maladies orphelines selon la répartition suivante : NINOSS : 25 317,80€ MAP-NAI : 13 300 € MARFISCH : 25 300 €.

Les conseillers approuvent par 23 voix pour 2 abstentions et 1 ne prend pas part au vote.

Point 5 – Mise en conformité de la cellule opérationnelle de la commission de la recherche (sous réserve de candidats, sinon en septembre 2021)

J.-P. Jessel rappelle que chaque collège de la commission de la recherche doit être représenté par une personne lors de la cellule opérationnelle. Or, dans la cellule opérationnelle actuelle, certains collèges ne sont pas représentés, alors que d'autres comportent plusieurs représentants.

Une remarque : pour le collège A sciences, il y a deux représentants Nicolas Destainville et Jean-Pierre Jessel mais le vice-président recherche ne rentre pas en ligne de compte pour le respect des équilibres.

Pour mémoire, suite au texte sur l'organisation de la recherche et la création des directoires voté lors du CA du 12 avril 2021, des modifications doivent être apportées notamment sur la composition de la cellule opérationnelle. En effet, le texte précise que la commission de la recherche s'appuie sur la cellule opérationnelle qui prépare les travaux et l'ordre du jour de la CR.

La cellule opérationnelle est animée par le vice-président de la commission de la recherche (VP-CR) et est composée d'un membre de la CR volontaire par collège électif.

Les personnes susceptibles de représenter les collèges sur lesquels la commission de la recherche doit se prononcer ont été contactées par mail.

Voici leurs retours :

Collège C - Corps science : aujourd'hui 3 représentants (Isabelle Arthus, Matthieu Chavent et Nicolas Renon) au lieu de 1

Nicolas Renon a fait savoir qu'il n'était pas candidat.

Collège C – Corps Santé : aujourd'hui 0 représentant ; 1 seul élu : Antony Lemarie.

Antony Lemarie déclare être très peu disponible.

Collège E : aujourd'hui 0 représentant ; 3 élus : Tamara Azaïs-Bontemps, Lucie Perquis et Cédric Trupin.
Tamara Azaïs-Bontemps n'est pas disponible et Cédric Trupin n'est pas candidat.

Collège F : aujourd'hui 0 représentant ; 1 seule élue : Ghislaine Dupouey.
Ghislaine Dupouey a fait savoir qu'elle ne pourrait pas être présente aux réunions de la cellule opérationnelle.

Collège Usagers : aujourd'hui 0 représentant ; 3 élus : Théo Hennequin-Nespoulos, Davide Andrea Guastella et Fabien Montegut.

Les 3 représentants ont soutenu leur thèse et par conséquent ne sont pas candidats. Une suivante de liste, siègera à la prochaine commission de la recherche.

M. Chavent veut comprendre le contexte de cette mise en conformité suite au vote du CA du 12 avril 2021. En début de mandat, J.-P. Jessel avait fait appel à toutes les bonnes volontés pour participer à la cellule opérationnelle dans un contexte très ouvert. Toutefois, il constate au fil des séances que souvent 2 voire 3 personnes seulement sont présentes alors même que le contexte était très ouvert. Par conséquent, il craint que les représentants soient très contraints par cette obligation de représentation.

J.-P. Jessel rappelle que lors des mandats précédents, on faisait appel aux personnes disponibles qui étaient force de proposition pour effectuer en cellule opérationnelle un travail préliminaire aux séances de la commission de la recherche. Or, suite au vote en CA du 12 avril, il a été précisé que la cellule opérationnelle était composée d'un membre de la CR volontaire par collège électif.

Il comprend que les représentants ne soient pas toujours disponibles, et leur propose de faire remonter leurs suggestions et propositions pour pallier un trop fort absentéisme.

M. Chavent observe qu'en commission de la recherche les élus sont représentatifs de chaque liste. Il demande en quoi la cellule opérationnelle sera représentative de la commission de la recherche. Il reconnaît que l'équité homme/femme est importante mais la représentativité des courants politiques lors des discussions en cellule opérationnelle est tout aussi importante.

J.-P. Jesse considère que l'équilibre des courants politiques était maintenu dans la composition de la cellule opérationnelle précédente. Il estime que ce n'est pas gênant, qu'on ne peut pas toujours respecter les équilibres à cause du manque de disponibilités des uns et des autres ni appliquer stricto sensu l'équilibre des représentations des élus.

I. Arthus constate que le collègue C corps science pose problème. Elle propose de nommer des suppléants afin d'avoir à chaque séance un représentant par collège.

J.-P. Jessel rappelle que cette possibilité n'a pas été voté dans les textes du CA du 12 avril 2021. Il serait cependant envisageable de mettre en place des binômes.

N. Destainville préférerait le fonctionnement consensuel de la précédente cellule opérationnelle. Voter ce texte est un détail au regard des problèmes que connaît l'établissement.

J.-P. Jessel est d'accord mais les textes ont été revus par la DAJI et posent un cadre. Afin de conserver l'aspect collégial, il propose de mettre en place des suppléants.

C. Mingotaud propose de nommer un invité permanent.

J.-P. Jessel pense que dans un binôme les deux personnes reçoivent la même information et participe de la même manière.

I. Arthus demande quel est le risque encouru en cas de non-conformité puisque la cellule opérationnelle n'a aucun pouvoir de décision.

J.-P. Jessel considère que si la proposition de nommer des suppléants/binômes est possible. Reste à trouver la formulation pour les désigner.

J.-P. Jessel soumet au vote des conseillers la mise en conformité de la cellule opérationnelle et propose la mise en place de suppléants (la formulation reste à déterminer) afin de maintenir la représentativité de chaque collège de la commission de la recherche.

Les conseillers approuvent par 24 voix pour et 2 abstentions.

Point 6 – Cadrage du groupe de travail sur les modalités de caractérisation des fédérations et des plateformes technologiques et d'expertises

J.-P. Jessel propose un cadrage du groupe de travail « Modalités de caractérisation des fédérations et des plateformes technologiques et d'expertise » en définissant les objectifs et la composition du groupe

de travail. Il incite les membres du groupe de travail à prendre des engagements avant de participer et d'accepter des prises de décisions par consensus.

Le texte proposé peut être consulté via le lien : https://intranet.ups-tlse.fr/medias/fichier/note-de-cadrage-du-groupe-de-travail-plateformes_1627051182961-pdf

Les candidats peuvent se manifester par mail. Les représentants des directoires ne seront pas obligatoirement les responsables, la DSL sera également présente à ces réunions pour assurer le support administratif et la transmission de l'information.

J.-P. Jessel soumet au vote des conseillers le cadrage du groupe de travail sur les modalités de caractérisation des fédérations et des plateformes technologiques et d'expertises. Les conseillers approuvent par 24 voix pour.

Point 7 – Modèle commun de règlement intérieur des laboratoires (point reporté)

A. Saint-Macary rappelle que ce point doit suivre le circuit de passage devant les instances de l'université. Or il n'a pas été mis au vote en comité technique (CT), le président a demandé que certaines choses soient revues suite à la demande des représentants du personnel. Les points à revoir concernent essentiellement la déclaration auprès du directeur d'unité des jours de présence et de jours de congés ainsi que l'obligation d'informer le directeur d'unité de la publication d'un article. Pour ces raisons le vote a été reporté au prochain CT.

J.-P. Jessel rappelle l'importance de prendre connaissance des règlements intérieurs des laboratoires.

C. Laurent informe que le règlement intérieur du CIRIMAT sera repris dès la rentrée dans le nouveau format des UMR transmis par le CNRS. Il propose de partager le travail qui a déjà été fait au CIRIMAT pour voir comment certains points ont été traités.

J.-P. Jessel remercie Christophe Laurent.

Point 8 – Présentation du calendrier 2021-2022 des séances de la commission de la recherche

J.-P. Jessel présente le calendrier 2021-2022 en précisant que les points récurrents sur l'année ont été renseignés.

N. Destainville demande qu'on transmette la version avec les points prévisionnels.

J.-P. Jessel répond que ce sera fait.

P. Bacchin remarque l'absence de la campagne professeurs invités.

J.-P. Jessel précise que la campagne professeurs invités n'est pas présentée devant la commission de la recherche.

J.-P. Jessel soumet au vote des conseillers le calendrier 2021-2022 des séances de la commission de la recherche. Les conseillers approuvent par 24 voix pour.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance se termine à 11h30

Prochaine Commission de la recherche le jeudi 16 septembre 2021.